Nations Unies DP/2018/15

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Distr. générale
28 mars 2018
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2018
4-8 juin 2018, New York
Point 15 de l'ordre du jour provisoire
Audit et contrôle internes

Programme des Nations Unies pour le développement : rapport sur l'audit et les investigations internes

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Bureau de l'audit et des investigations pendant l'année terminée le 31 décembre 2017. Comme le Conseil d'administration l'a demandé dans sa décision 2016/13, on y trouve : une opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD ; une présentation concise des travaux menés ; les critères retenus pour établir l'opinion précitée.

Le présent rapport répond aux demandes d'information formulées par le Conseil dans ses décisions antérieures, notamment sur : l'adhésion à une déclaration de conformité aux normes d'audit interne ; un avis sur l'adéquation aux besoins des ressources allouées et de l'efficacité de l'utilisation de ces ressources pour assurer la portée voulue à l'audit interne ; des informations en temps utile sur les éventuelles difficultés rencontrées dans l'exercice des fonctions de contrôle ; un examen des procédures de recrutement ; une présentation de l'évaluation des risques encourus par l'organisme (tous énumérés dans la décision 2015/13).

Le présent rapport comprend les éléments suivants : les pertes financières constatées lors des investigations ainsi que les modes de recouvrement et les montants recouvrés (décision 2014/21) ; les titres de tous les rapports d'audit interne publiés pendant l'année et les appréciations attribuées (décision 2013/24) ; les fraudes constatées et les mesures prises dans les cas d'inconduite (décision 2011/22).

La réponse de l'Administration au présent rapport fait l'objet d'un document distinct (conformément à la décision 2006/13). En revanche, le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation est joint en appendice au présent rapport (conformément aux dispositions du document publié sous la cote DP/2008/16/Rev.1).

Éléments de décision

Le Conseil d'administration est invité à : a) prendre note du présent rapport ; b) exprimer son soutien constant au renforcement des activités d'audit et d'investigation internes du PNUD ; c) prendre acte du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation.

18-05029 (F) 070518 070518

Merci de recycler

Table des matières

		Page
	Introduction	3
I.	Assurance au PNUD	3
II.	Divulgation des rapports d'audit interne	7
III.	Effectifs et enveloppe budgétaire	7
IV.	Principaux résultats des audits internes	8
	A. Audits au siège	8
	B. Audits des bureaux de pays	8
	C. Audits des activités financées par le Fonds mondial	10
	D. Audits des projets	11
	E. Audits interinstitutions	12
V.	Suivi des recommandations formulées à l'issue des audits	13
VI.	Examen des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements	13
VII.	Investigations	16
VIII.	Coordination avec le système des Nations Unies	22
IX.	Services consultatifs et autres services d'audit	23
X.	Opinion	23

Annexes (disponibles sur le site Web du Conseil d'administration)

1. Charte du Bureau de l'audit et des investigation
2. Rapports d'audit du Bureau de l'audit et des investigations concernant le PNUD, publiés en 2017
3. Recommandations non suivies d'effets pendant 18 mois ou plus au 31 décembre 2017

3A. Recommandations retirées en 2017

4. Résumé des cas d'enquêtes étayées en 2017, par type d'allégation
5. Critères retenus pour établir l'opinion du Bureau de l'audit et des investigations

Appendice (disponible sur le site Web du Conseil d'administration)

Rapport annuel de 2017 du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation

Introduction

1. Le Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) présente au Conseil d'administration le présent rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'investigation menées durant l'année terminée le 31 décembre 2017. Le rapport renferme également des informations en réponse aux décisions du Conseil d'administration, comme indiqué ci-après.

I. Assurance au PNUD

Mandat du Bureau de l'audit et des investigations

2. Le Bureau de l'audit et des investigations, dispositif indépendant et objectif, est chargé d'assurer le contrôle interne des opérations du PNUD en vue d'en intensifier l'efficacité et l'efficience au regard des buts et objectifs que celui-ci s'est fixés en matière de développement. Ses buts, tâches et attributions sont énoncés dans la charte approuvée par l'Administrateur. Comme l'exigent les normes internationales de l'Institut des auditeurs internes, la charte a été mise à jour et approuvée par l'Administrateur en octobre 2017 et précise toutes les activités et tous les domaines de responsabilité du Bureau de l'audit et des investigations.

3. Comme le prévoit le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes, le responsable de l'audit doit relever d'un niveau hiérarchique suffisant au sein de l'organisme pour permettre au service d'audit interne d'exercer ses responsabilités et doit confirmer au Conseil d'administration, au moins une fois par an, l'indépendance de l'activité d'audit interne vis-à-vis de l'organisme.

4. Le Bureau de l'audit et des investigations confirme qu'il a agi en toute indépendance et qu'il n'a subi en 2017 aucune ingérence dans la détermination de l'étendue de ses audits et de ses investigations, la conduite de ses travaux ou la communication de leurs résultats.

5. Depuis décembre 2017, le Bureau de l'audit et des investigations impose aux auditeurs de signer tous les ans une déclaration d'indépendance, d'objectivité et d'impartialité attestant de leur adhésion au code de déontologie et aux principes fondamentaux de l'Institut des auditeurs internes ainsi qu'au code de déontologie du PNUD.

6. Le Bureau met en œuvre un programme efficace d'assurance-qualité et de perfectionnement des fonctions tant d'audit interne que d'investigation. Les enquêtes qu'il a menées en 2017 auprès de ses clients à l'issue des audits attestent de la satisfaction de ces derniers. Des évaluations externes de la qualité de ses travaux sont réalisées tous les cinq ans. À l'issue de la troisième évaluation externe de l'audit interne qui s'est achevée en 2017, les activités d'audit interne du Bureau ont obtenu l'appréciation « généralement conformes », à savoir la meilleure note possible. Le Bureau a pris acte des améliorations proposées et mis en œuvre les recommandations correspondantes.

7. Le Bureau a continué de bénéficier du soutien actif de la direction du PNUD. Le Directeur du Bureau a participé à des réunions du Groupe élargi d'appui à la performance de l'organisation (avec d'autres responsables de bureau de contrôle), ce qui a permis de tenir des discussions sur les recommandations en souffrance depuis longtemps et d'autres questions d'audit importantes qui présentent un risque potentiel pour le PNUD. Le Bureau a continué à tenir régulièrement des réunions avec le

Bureau des services de gestion et les bureaux régionaux pour examiner des questions importantes et récurrentes constatées à l'issue d'audits et d'investigations.

8. Le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, organisme de contrôle indépendant externe au PNUD, a continué de prêter conseil à l'Administrateur dans le souci d'optimiser l'efficacité du PNUD dans ses tâches d'audit interne et d'investigation. C'est ainsi qu'en 2017, il a passé en revue le plan de travail annuel du Bureau pour 2017 et qu'il en a présenté l'état d'avancement dans des rapports trimestriels. Il s'est de plus penché sur les activités du Bureau en matière d'audit et d'investigation telles qu'exposées dans le rapport annuel de 2016 dont le Bureau a saisi le Conseil d'administration en 2017. Conformément à son mandat, le Comité s'est entretenu en privé avec le Directeur du Bureau lors de chacune de ses réunions périodiques en 2017.

Coordination avec les auditeurs externes

9. Les vérificateurs externes des comptes du PNUD (c'est-à-dire le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU) ont continué à faire fond sur les audits du Bureau de l'audit et des investigations, ainsi que sur ses études d'assurance qualité des audits réalisés par des entités tierces concernant des projets exécutés par des gouvernements ou des organisations non gouvernementales[1].

Base pour donner des assurances indépendantes à l'Administrateur

10. Afin de donner les assurances voulues en ce qui concerne les procédures de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques, le plan de travail annuel du Bureau pour 2017 a porté sur : un ensemble cohérent de services, fonctions et activités aux niveaux du siège, des régions et des pays ; des projets directement exécutés ; des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (le « Fonds mondial »). Après avoir été examiné par le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, le plan de travail annuel pour 2017 a été approuvé par l'Administrateur.

Évaluation des risques encourus par l'organisme dans la préparation du plan de travail annuel (décision 2015/13 du Conseil d'administration)

11. Le Bureau de l'audit et des investigations a élaboré le plan d'audit 2017 après avoir effectué une évaluation exhaustive des risques susceptibles de se poser dans les domaines d'audit relevant de sa compétence dans le cadre du PNUD. Pour arrêter ce plan, il a adopté une démarche participative, en s'entretenant régulièrement avec la direction et les responsables des bureaux concernés, et s'est fondé sur les résultats des modèles d'évaluation des risques. Il a consulté le Comité des commissaires aux comptes afin que le Programme soit audité comme il convient et qu'il y ait le moins possible de chevauchements dans les travaux visant à procurer une assurance tant à l'Administrateur qu'au Conseil d'administration.

12. La méthode d'évaluation des risques a porté sur le processus d'évaluation des risques, depuis le recensement jusqu'à la mesure et au classement des risques. Des indicateurs de risque tant quantitatifs que qualitatifs ont été utilisés. Les risques ont également été classés comme étant stratégiques, contextuels, politiques, opérationnels

[1] Les audits effectués par des tiers s'entendent des audits qui ne sont effectuées ni par le Bureau de l'audit et des investigations ni pour son compte. Les audits des projets exécutés par des organisations non gouvernementales et des gouvernements sont menés par des institutions suprêmes de contrôle des finances publiques ou des cabinets de conseil choisis et encadrés par les bureaux de pays du PNUD.

ou financiers, conformément aux catégories de gestion des risques adoptées par le PNUD. Le classement final des risques, qui détermine la fréquence des audits, peut être modifié à l'issue de consultations avec l'Administration. En général, les entités relevant de la catégorie à « très haut risque » sont contrôlées tous les deux ans, celles de la catégorie à « haut risque » tous les trois ans, celles de la catégorie à « risque moyen » tous les quatre ou cinq ans et celles de la catégorie à « faible risque » tous les cinq ou six ans.

Rapports d'audit publiés

13. En 2017, le Bureau a publié 126 rapports d'audit : 13 audits du siège ; 36 audits de bureaux de pays ; 13 audits des activités financées par le Fonds mondial (dont trois rapports de synthèse) ; 59 audits de projets directement exécutés (dont huit concernant le Fonds d'équipement des Nations Unies) ; 5 audits interinstitutions (voir fig. 1). Comme l'exigent les dispositions de la décision 2013/24 du Conseil d'administration, la liste de tous les rapports et appréciations d'audit interne publiés en 2017 est donnée à l'annexe 2.

14. La plupart des rapports d'audit publiés en 2017, du fait qu'ils concernent des activités que les bureaux du PNUD ont menées en 2016, rendent généralement compte de l'état des programmes et des travaux en 2016. Les 108 audits réalisés au niveau national (audits de bureaux de pays, audits de projets exécutés directement, audits des activités financées par le Fonds mondial) ont porté sur environ 3,1 milliards de dollars, soit 63 % des quelque 4,9 milliards que le PNUD a engagés hors siège. De plus, les audits réalisés par des entités tierces de projets d'exécution nationale ou exécutés par des organisations non gouvernementales ont permis de vérifier des dépenses se montant à 1,4 milliard de dollars.

Figure 1
Rapports d'audit publiés en 2017 (nombre et objet)

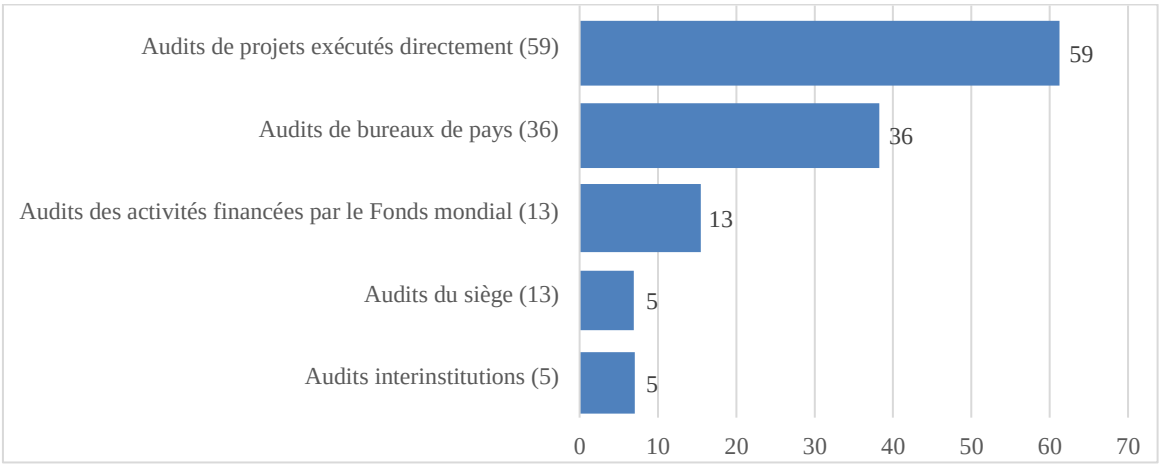

Appréciations d'audit

15. À l'issue d'un audit, le Bureau assortit généralement son rapport d'une note globale, l'objet étant de jauger le caractère approprié et l'efficacité des dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Il n'est toutefois pas attribué de note aux audits de suivi, à la vérification purement financière des projets directement exécutés et aux rapports de synthèse portant sur plusieurs audits.

16. En 2017, le Bureau a modifié l'échelle de notation, la faisant passer de trois à quatre niveaux. Ce changement résulte d'une recommandation formulée à la réunion

de 2016 des Représentants des services d'audit interne et tendant à harmoniser les notations au niveau des entités au sein des organismes des Nations Unies. La principale différence tient au fait que l'appréciation « partiellement satisfaisant » est maintenant divisée en deux, à savoir : « partiellement satisfaisant/améliorations mineures à apporter » et « partiellement satisfaisant/améliorations majeures à apporter ». La nouvelle grille d'appréciations a été accueillie favorablement par la direction du PNUD.

17. Sur les 126 rapports publiés, 67 ne se sont pas accompagnés d'une note globale. Sur les 59 rapports restants, 22 (37 %) portaient la note « satisfaisant », 22 (37 %) la note « partiellement satisfaisant/améliorations mineures à apporter », 13 (22 %) la note « partiellement satisfaisant/améliorations majeures à apporter », et 2 (3 %), la note « insuffisant » (voir fig. 2). La comparaison des appréciations d'audit attribuées en 2017 et en 2016 fait apparaître une légère augmentation des notes « satisfaisant », une faible diminution (de 1 %) des notes « insatisfaisant » et une stagnation des notes « partiellement satisfaisant » (59 %), la seule différence étant que cette dernière appréciation est désormais dédoublée en « partiellement satisfaisant/améliorations mineures à apporter » et « partiellement satisfaisant/améliorations majeures à apporter ». Les rapports assortis d'une appréciation « insuffisant » concernaient un audit interinstitutions et un audit d'activités financées par le Fonds mondial.

Figure 2
Répartition des appréciations d'audit attribuées en 2017 et en 2016

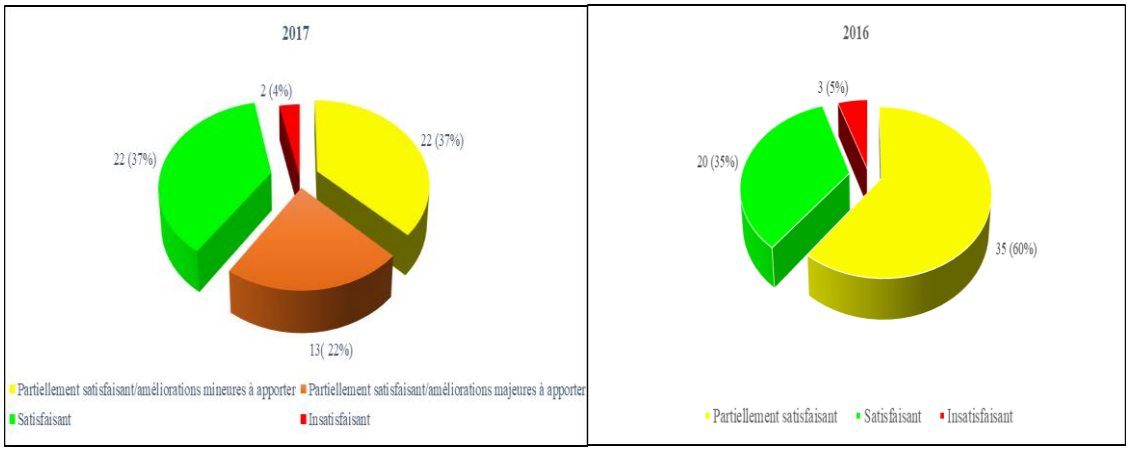

18. Les projets directement exécutés par le PNUD font l'objet de deux types d'audit : a) l'audit des comptes, qui permet de vérifier l'état des dépenses, l'état des immobilisations corporelles et la situation de trésorerie ; b) la vérification des comptes associée à l'audit des dispositifs de contrôle interne. Seuls les audits de comptes effectués par un cabinet de conseil donnent lieu à un rapport assorti d'une opinion sur les dépenses, les actifs et, le cas échéant, la trésorerie. Cette opinion ne prend pas la forme d'une opinion déterminée selon les critères du Bureau. Sur les 59 audits de ce type (57 audits des comptes et 2 audits portant à la fois sur les comptes et les dispositifs de contrôle interne) effectués en 2017, 51 concernaient des projets directement exécutés par le PNUD et 8 des projets exécutés directement qui étaient liés au Fonds d'équipement des Nations Unies. Sur les 59 audits de dépenses, les cabinets de conseil ont émis 52 opinions sans réserve, 6 opinions avec réserve et 1 opinion défavorable quant à l'état des dépenses de projet. Le montant net des anomalies financières signalées pour les projets ayant des opinions assorties de réserves et des opinions défavorables s'élevait à 13,9 millions de dollars (2,8 % du total des dépenses s'élevant à 503,8 millions de dollars). Sur les 40 états des

immobilisations corporelles vérifiés, 35 ont donné lieu à une opinion sans réserve, 4 à une opinion avec réserve et 1 à un refus d'exprimer une opinion. Le montant net des anomalies financières signalées pour les projets ayant donné lieu à une opinion avec réserve ou à un refus d'exprimer une opinion s'élevait à 6,3 millions de dollars (55 % du total des dépenses vérifiées s'élevant à 11,4 millions de dollars).

II. Divulgation des rapports d'audit interne

19. En 2017, le PNUD a rendu publics 126 rapports d'audit interne. Un de ces rapports n'a pas été communiqué et trois autres comportant des informations sensibles ont été en partie expurgés. La page Web sur laquelle ces rapports sont publiés (http://audit-public-disclosure.undp.org) a été consultée 6 951 fois, un chiffre nettement supérieur à celui de 2016 (4 710 visites).

20. Conformément à la décision 2011/23, le Bureau informe le Conseil d'administration qu'aucune demande n'a été reçue en 2017 visant à accéder à des rapports d'audit n'ayant pas fait l'objet d'une divulgation avant le 1er décembre 2012, date à laquelle la politique de divulgation des rapports d'audit interne a été mise en œuvre conformément à la décision 2012/8.

III. Effectifs et enveloppe budgétaire

21. Au 31 décembre 2017, le Bureau comptait au total 82 postes approuvés, plus quatre postes financés par ONU-Femmes et un poste d'administrateur auxiliaire.

Recrutement

22. À la fin de 2017, 78 de ces 82 postes étaient pourvus et quatre étaient vacants. Le recrutement aux quatre postes vacants avait été achevé au 31 décembre 2017, de sorte que ceux-ci devaient en principe être pourvus au cours du premier trimestre de 2018. En 2017, le Bureau a contrôlé tous les trois mois son taux de vacance de postes et la durée moyenne des vacances. Sur l'année, il a enregistré un taux de vacance de 5%, sachant qu'il s'était fixé un plafond de 7 %, et une durée moyenne de vacance de 4,6 mois, contre une durée admise de six mois.

Budget

23. En 2017, le Bureau disposait d'un budget approuvé global de 17,2 millions de dollars financé au moyen de ressources de base et d'autres ressources (voir fig. 3). En outre, le Fonds mondial a accordé au Bureau une subvention de 1,1 million de dollars destinée à financer les activités d'audit et les investigations concernant les opérations du PNUD. Cette allocation permet de couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement afférentes à trois postes d'auditeur basés à Dakar, à Istanbul et à Pretoria, et à un poste de conseiller en matière d'enquêtes basé à New York.

24. De plus, un montant total d'environ un million de dollars correspondant aux frais d'audit directs a été imputé sur le budget respectif de chaque projet exécuté directement qui a été audité en 2017.

Figure 3
Ressources du Bureau en 2017 (subvention du Fonds mondial non comprise)

	(millions de dollars des États-Unis)
Audit	9,4
Investigations	6,1
Gestion et appui	1,6
Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation	0,1
Total	**17,2**

IV. Principaux résultats des audits internes

A. Audits au siège

25. En 2017, le Bureau a effectué 13 audits au siège.

26. À l'issue de l'audit du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, il a formulé des recommandations tendant à améliorer la supervision du programme et des projets régionaux, le regroupement des activités des bureaux de pays et le suivi de l'appui opérationnel fourni à ces derniers.

27. L'audit de la gestion de la mobilisation des ressources du PNUD a révélé qu'il était nécessaire de renforcer la coordination à l'échelle de l'organisation, de définir plus précisément la structure de gouvernance et de mettre au point des stratégies de mobilisation des ressources par guichet de financement. Il en est ressorti que des dispositifs de gouvernance, des pratiques relatives à la gestion des risques et des contrôles évalués étaient globalement dûment établis et fonctionnaient bien, mais qu'il fallait encore les améliorer.

28. À l'issue de l'audit du système d'appels d'offres en ligne du PNUD, le Bureau a recommandé de prendre des mesures visant à progresser dans la mise en place de la procédure et à remédier aux lacunes constatées dans sa conception et sa mise en œuvre. Dans le domaine de l'informatique et des communications, l'audit concernant le projet OneICTbox a donné lieu à l'appréciation « satisfaisant » et celui concernant la gestion des identités du PNUD à l'appréciation « partiellement satisfaisant/certaines améliorations à apporter », le Bureau ayant recommandé à cet égard d'améliorer la création des identifiants utilisateurs et de veiller à ce que les identités soient vérifiées au moyen d'une source fiable.

29. Le Bureau a effectué deux audits de suivi concernant le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et la gestion des fournisseurs. Il a constaté que, dans les deux cas, l'application des recommandations qu'il avait formulées au cours du premier audit avait sensiblement progressé.

30. Les 13 rapports d'audit au siège ont donné lieu à 48 recommandations, dont 11 (23 %) ont été jugées « hautement prioritaires ».

B. Audits des bureaux de pays

31. Les 36 rapports d'audits de bureaux de pays publiés en 2017 ont été établis à l'issue de 35 audits de portée générale et d'un audit de suivi effectué après l'attribution d'une appréciation « insatisfaisant » l'année précédente. Les problèmes

graves (communs à au moins cinq bureaux) relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine ou sous-domaine d'audit dans la figure 4.

Figure 4
Problèmes communs relevés lors des audits des bureaux de pays

Domaine ou sous-domaine d'audit	*Problèmes communs relevés*
Gestion des programmes et des projets	Insuffisance du suivi des programmes et projets, notamment absence de mise à jour de l'inventaire des risques, irrégularité du suivi sur le terrain, retards dans la clôture des projets et absence de dispositif général de suivi (21 bureaux)*
	Retards dans la clôture des projets terminés dans le système Atlas (6 bureaux)*
Achats	Insuffisance des contrôles des processus d'achat, par exemple déficience de la planification des achats et de la gestion de la réception des offres, et non-enregistrement des demandes d'achat en ligne dans le système Atlas (22 bureaux)*
	Déficience de la gestion des contrats individuels, notamment justification insuffisante de l'utilisation des marchés conclus par entente directe conformément à la politique du PNUD qui énumère les cas précis du recours à cette modalité, et insuffisance du suivi des objectifs à atteindre et des paiements (9 bureaux)
	Déficience de la gestion des fournisseurs, par exemple vérification insuffisante des informations relatives aux fournisseurs dans Atlas ou inexactitude des profils des fournisseurs (6 bureaux)
Rôle de direction et de coordination de l'Organisation des Nations Unies	Mise en œuvre incomplète de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (16 bureaux)*
Gestion financière	Insuffisance des contrôles dans le traitement des paiements et de l'enregistrement des opérations dans Atlas, y compris les annulations de paiement (11 bureaux)
	Déficience de la gestion de la trésorerie, par exemple absence de suivi des avances de trésorerie et absence de recrutement de dépositaires de fonds (8 bureaux)*
	Mise en œuvre insuffisante de l'imputation directe des coûts aux projets (7 bureaux)
Gouvernance	Non-acquittement par les gouvernements de leur contribution aux dépenses locales des bureaux extérieurs (6 bureaux)

Domaine ou sous-domaine d'audit	*Problèmes communs relevés*
	Déficience de la gestion des risques, notamment caractère non systématique des mesures visant à évaluer, décrire et atténuer les risques (6 bureaux)
	Déficience de la structure organisationnelle, par exemple manque de clarté des attributions et des rapports hiérarchiques (5 bureaux)
Informatique et communications, et gestion administrative générale	Déficience de la gestion des avoirs, notamment absence d'inventaire complet et à jour (5 bureaux)
	Déficience de la gestion des voyages, par exemple non-sélection des itinéraires les plus directs et les moins onéreux, et soumission tardive des demandes de voyage (6 bureaux)*

* Problèmes également considérés comme communs en 2016.

32. Les audits susvisés ont donné lieu à 236 recommandations, dont 55 (23 %) ont été jugées « hautement prioritaires » (voir fig. 5 ci-dessous). La figure 5 présente une ventilation par thème de ces recommandations.

Figure 5
Répartition et degré de priorité des recommandations formulées en 2017 dans les rapports d'audit des bureaux de pays, par rang de priorité

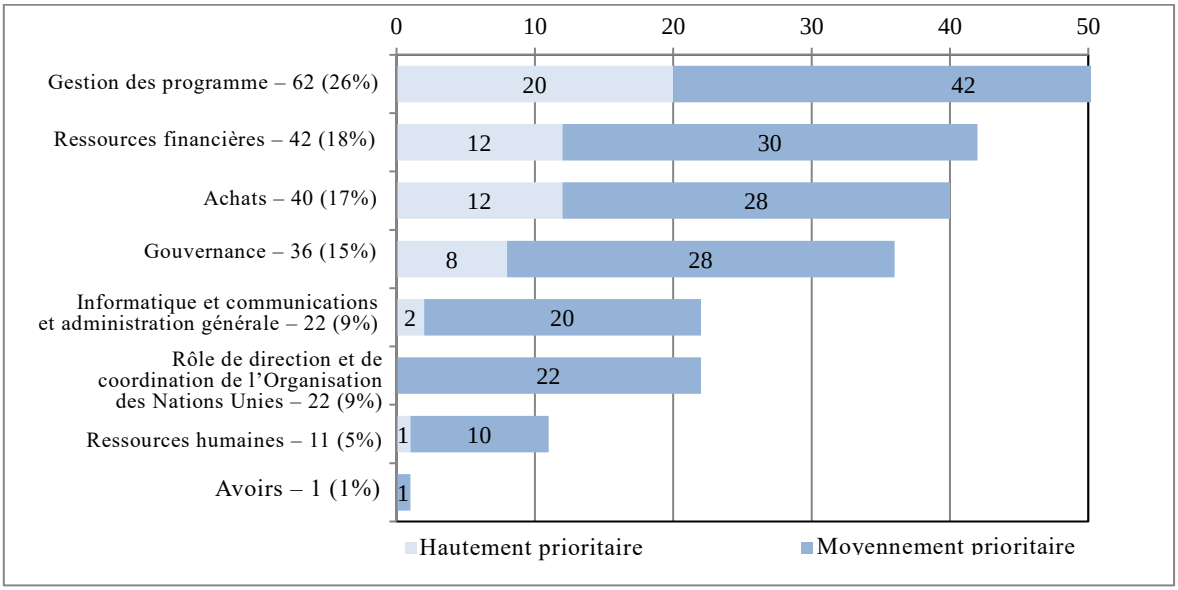

C. Audits des activités financées par le Fonds mondial

33. En 2017, le Bureau a publié 13 rapports d'audit concernant les activités financées par le Fonds mondial. Ces rapports concernaient la gestion des subventions allouées par le Fonds à 10 bureaux de pays (trois en Afrique, quatre dans les États arabes, un en Amérique latine et dans les Caraïbes et deux dans la région de l'Asie et du Pacifique). Les problèmes importants (communs à au moins quatre bureaux) relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine ou sous-domaine d'audit dans la figure 6.

Figure 6
Problèmes communs relevés lors des audits des activités financées par le Fonds mondial

Domaine/sous-domaine d'audit	*Problèmes récurrents relevés*
Gestion, suivi et évaluation des projets	Déficience de la gestion des projets, notamment absence d'activités de suivi et d'évaluation (5 bureaux)
Gestion des bénéficiaires secondaires	Déficience de la gestion des bénéficiaires secondaires, par exemple retards dans la liquidation des avances en espèces et dans la soumission des rapports trimestriels (5 bureaux)
Gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement	Absence de mécanismes de vérification du stockage des produits pharmaceutiques, de tests de contrôle de la qualité et de suivi du niveau des stocks (4 bureaux)

34. Les 13 audits relatifs aux subventions gérées par le PNUD en tant que principal bénéficiaire ont donné lieu à 33 recommandations (voir fig. 7), dont la majorité (60 %) concernait les domaines suivants : a) gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement ; b) gestion des programmes. Les problèmes graves relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine d'audit dans la figure 7.

Figure 7
Répartition et degré de priorité des recommandations formulées en 2017 à l'issue des audits des activités financées par le Fonds mondial

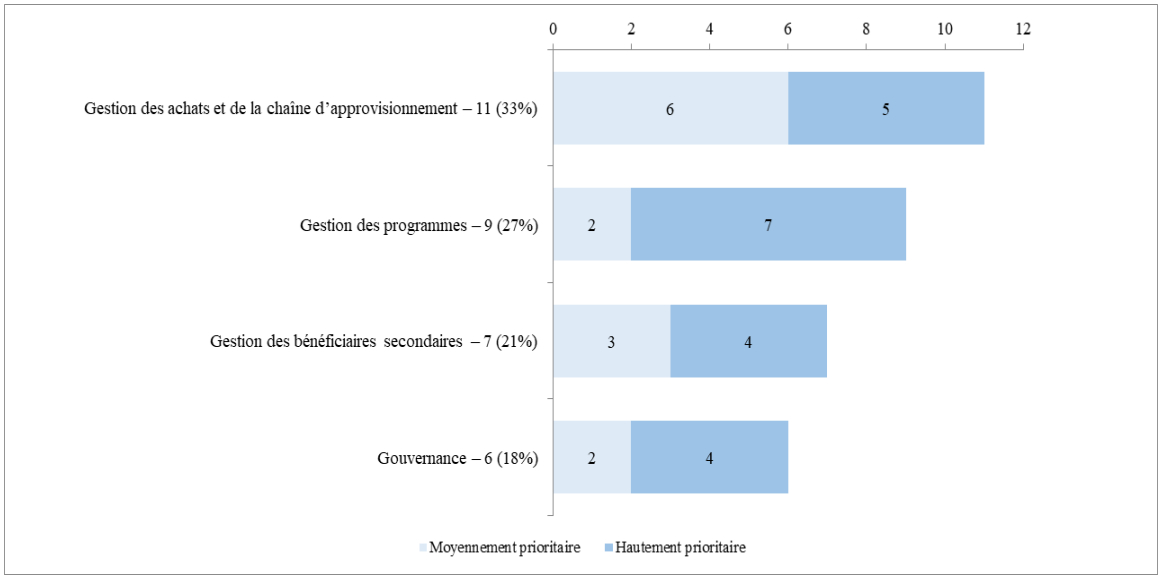

D. Audits des projets

35. Les projets exécutés directement par le PNUD peuvent être soit examinés dans le cadre de l'audit d'un bureau, soit faire l'objet d'un audit distinct, en particulier si les dépenses de projet sont élevées ou si elles présentent des risques majeurs. En 2017, 59 projets exécutés directement par le PNUD ont fait l'objet d'un audit distinct, le montant total des dépenses vérifiées s'élevant à 503,8 millions de dollars. Sur ces 59 projets, 51 ont été exécutés directement par le PNUD pour un coût de 476,7 millions de dollars. Les huit autres projets, exécutés directement par le Fonds d'équipement des Nations Unies, ont engendré des dépenses d'un montant de 27,1 millions de dollars.

36. Les audits des projets exécutés directement par le PNUD ont donné lieu à 50 recommandations (voir fig. 8), dont une part importante (56 %) avait trait à la gestion des ressources financières, et tendait notamment à remédier à des erreurs de comptabilisation et à l'absence de documents justifiant les écritures comptables. La gestion des projets, les achats et la gestion des avoirs sont d'autres domaines dans lesquels de nombreuses recommandations ont été formulées.

Figure 8
Répartition et degré de priorité des recommandations formulées en 2017 à l'issue des audits des projets exécutés directement par le PNUD

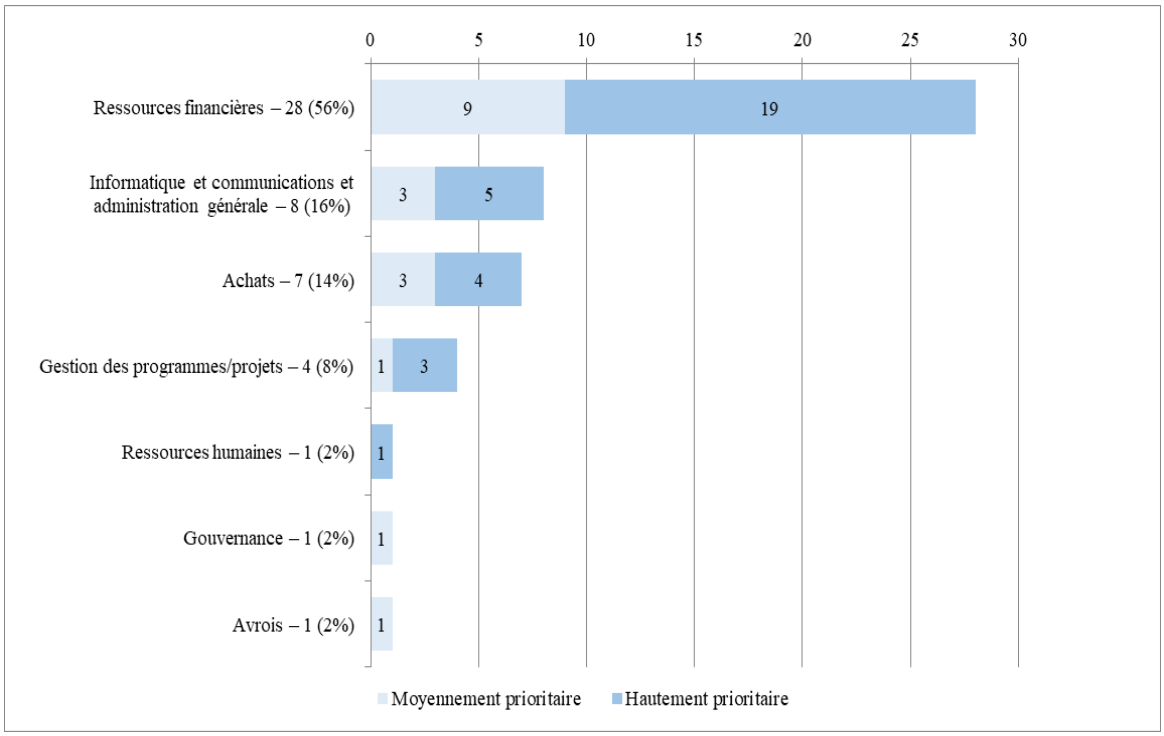

E. Audits interinstitutions

37. En 2017, le Bureau de l'audit et des investigations a publié cinq rapports interinstitutions établis à la suite de vérifications conjointes et coordonnées effectuées par les services d'audit interne de plusieurs organismes des Nations Unies.

38. 38. L'audit des dispositifs de gouvernance du Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable a permis de mettre en évidence des déficiences

concernant les contrôles internes et la fréquence des réunions du comité directeur, ainsi que des lacunes en matière de suivi, d'évaluation et de budgétisation de la planification du travail du secrétariat.

39. Depuis 2010, s'appuyant sur les dispositifs d'audit convenus entre les représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies, le Bureau a publié 25 rapports d'audit interinstitutions portant sur certains fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, sur l'initiative « Unis dans l'action » et sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. On constate toujours que la planification et la réalisation des audits interinstitutions, ainsi que la rédaction des rapports connexes, prennent bien plus de temps que dans le cas des autres audits, vu la nécessité de consulter les services d'audit interne et les dirigeants des organismes concernés et de solliciter des informations auprès de ceux-ci.

V. Suivi des recommandations formulées à l'issue des audits

40. Au 31 décembre 2017, 92 % des recommandations d'audit avaient été appliquées, taux supérieur à celui atteint en 2016 (87 %). Ce pourcentage tient compte de l'ensemble des rapports publiés par le Bureau entre le 1er janvier 2015 et le 30 novembre 2017. Au 31 décembre 2017, six recommandations attendaient d'être pleinement mises à effet depuis 18 mois ou plus (voir annexe 3), ce qui représente une nette amélioration par rapport à 2016 (17 recommandations). Deux d'entre elles (33 %) ont été jugées « hautement prioritaires » : l'une était issue d'un audit du Bureau des affaires juridiques et l'autre d'un audit de la gestion des fournisseurs.

41. Au 31 décembre 2017, le taux d'application des recommandations formulées dans les rapports d'audit publiés en 2017 s'élevait à 55 % [soit un niveau similaire à celui enregistré au 31 décembre 2016 (54 %)], ce qui montre que la direction a immédiatement pris des mesures propres à régler la plupart des problèmes signalés par le Bureau.

42. En outre, 20 recommandations ont été retirées depuis 2014, après concertation avec le Directeur du Bureau (voir fig. 9). Il convient également de noter que 15 d'entre elles sont devenues caduques en raison de l'évolution de la situation et cinq ont été retirées comme suite à la décision de la direction d'accepter les risques résiduels. Une présentation plus détaillée des recommandations figure à l'annexe 3a.

Figure 9
Nombre de recommandations retirées en 2017

Année de publication du rapport	*Nombre de recommandations*
2014	1
2015	5
2016	14
Total	**20**

VI. Examen des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements

43. Le Bureau est chargé d'examiner les audits annuels des projets du PNUD exécutés au niveau national par des ONG ou des gouvernements. Les audits pour

l'exercice budgétaire 2016 ont été réalisés par des institutions supérieures de contrôle ou des cabinets d'audit engagés et gérés par les bureaux de pays du PNUD. Au 31 décembre 2017, le Bureau avait reçu 765 rapports d'audit, seul celui du bureau du PNUD au Burundi demeurant en souffrance.

Résultats de l'examen

44. Sur les 765 rapports reçus, le Bureau en a examiné en détail 352, portant sur des dépenses d'un montant de 1,18 milliard de dollars, soit 84 % des dépenses vérifiées. Dans la majorité des cas, les auditeurs de projets exécutés par des ONG ou des gouvernements ont jugé que les dépenses étaient correctement présentées et émis une opinion « sans réserve » en ce qui concerne 97% des dépenses vérifiées, soit 1,36 milliard de dollars sur un total de 1,41 milliard de dollars.

45. Les 100 bureaux de pays qui avaient présenté des rapports d'audit de projet ont reçu des lettres de synthèse mettant en évidence les domaines appelant des améliorations. Pour l'exercice budgétaire 2016, le Bureau a attribué l'appréciation globale « satisfaisant » à 75 bureaux de pays (75 %), contre 72 % pour 2015, l'appréciation « partiellement satisfaisant » à 22 bureaux (22 %), contre 21 % pour 2015, et l'appréciation globale « insatisfaisant » à trois bureaux seulement (3 %), contre 7% pour 2015 (voir fig. 10 ci-dessous). L'appréciation globale reposait sur quatre critères : a) la fiabilité des contrôles internes existants; b) le suivi opportun des recommandations formulées à l'issue des audits; c) le respect des prescriptions relatives à la portée de l'audit ; d) l'administration en temps voulu du processus d'audit. L'appréciation « insatisfaisant » a été attribuée principalement en raison du caractère significatif du montant net des anomalies financières, de la gravité des problèmes relevés dans les rapports et de l'inadéquation de la suite donnée aux observations d'audit.

Figure 10
Résultats de l'évaluation de la qualité des rapports d'audit de projets exécutés par des ONG ou des gouvernements

	Appréciation générale			
	Exercice budgétaire 2016 (audits réalisés en 2017)		*Exercice budgétaire 2015 (audits réalisés en 2016)*	
Appréciation	*Nombre de pays*	*Pourcentage*	*Nombre de pays*	*Pourcentage*
Satisfaisant	75	75	81	72
Partiellement satisfaisant	22	22	23	21
Insatisfaisant	3	3	8	7
Nombre total de bureaux de pays	**100**	**100**	**112**	**100**

Principaux problèmes relevés lors des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements, et mesures prises pour y remédier

46. Les rapports d'audit de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements qui ont fait l'objet d'un examen approfondi font ressortir 1 411 problèmes, dont la majorité (61 %) s'est vu attribuer un rang de priorité moyen. Quarante-neuf pour cent d'entre eux avaient trait à la gestion financière, la majorité des problèmes restants ayant trait aux achats de biens et de

services, à la sélection et la gestion des ressources humaines et à la gestion et l'utilisation du matériel et des stocks.

47. Le Bureau a assuré le suivi des mesures prises par les bureaux de pays pour appliquer les recommandations d'audit. C'est ainsi qu'il a constaté que, au 31 décembre 2017, 62 % des 1 411 problèmes recensés avaient été résolus ou n'étaient plus d'actualité.

Opinions d'audit et montant net des anomalies

48. En ce qui concerne les audits ayant donné lieu à une opinion assortie de commentaires, le Bureau a calculé que, pour l'exercice budgétaire 2016, les anomalies financières relevées correspondaient à une surestimation nette des dépenses de 6,15 millions de dollars, soit 0,4 % du montant total des dépenses vérifiées (1,41 milliard de dollars), montant établi à partir des opinions assorties de commentaires concernant 56 projets menés dans 28 pays. Ces commentaires concernaient principalement des dépenses non justifiées ou non prises en charge (30 projets), des dépenses non comptabilisées et des avances ou des dépenses mal comptabilisées (12 projets).

Bureaux de pays ayant pleinement mis en œuvre la politique harmonisée concernant les transferts de fonds

49. Pour l'exercice budgétaire 2016, 13 bureaux de pays (Bhoutan, Cabo Verde, République démocratique du Congo, Inde, Indonésie, Malawi, Malaisie, Maroc, Rwanda, Samoa, Thaïlande, République-Unie de Tanzanie et Viet Nam) ont entièrement adopté la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et effectué les activités de certification décrites dans la version de de février 2014 de ladite politique en lieu et place des audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds instaure un cadre opérationnel commun et harmonisé permettant de transférer des espèces aux partenaires de réalisation, que ceux-ci soient des gouvernements ou des acteurs non gouvernementaux et qu'ils travaillent avec un seul organisme des Nations Unies ou plusieurs. Elle a pour objectif de simplifier les procédures de demande, de versement, d'assurance et d'établissement de rapports sur les fonds en vue de gérer efficacement les risques, de réduire les coûts de transaction et de promouvoir le développement durable de manière coordonnée.

50. Au 31 décembre 2017, le Bureau avait reçu 109 des 120 rapports d'audit prévus au titre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et achevé l'examen de 53 rapports d'audit, ce qui représente un progrès par rapport aux 30 rapports qu'avait reçus le Bureau au 31 décembre 2016 (contre 49 rapports prévus) et aux 21 rapports d'audit dont il avait achevé l'examen à cette date. Les auditeurs étaient majoritairement des cabinets de conseil choisis par les bureaux de pays. Ils ont émis une opinion sans réserve pour 42 des 53 rapports d'audit et une opinion assortie de commentaires pour quatre autres rapports, le montant net des anomalies financières s'élevant à 156 043 dollars, soit 7 % des dépenses auditées. Les auditeurs n'ont pas exprimé de préoccupation majeure concernant les sept cas dans lesquels l'audit ne concernait que les dispositifs de contrôle interne.

VII. Investigations

51. En 2017, le Bureau a ouvert 255 nouveaux dossiers et reporté 176 dossiers de 2016, ce qui a porté à 431 le nombre de dossiers ouverts.

52. Le Bureau a clos 205 de ces 431 dossiers en 2017. À la fin de l'année 2017, 226 dossiers ont été reportés à 2018 (voir fig. 11).

Figure 11
Volume de travail du Bureau de l'audit et des investigations en 2016 et en 2017

Volume de travail	*2016*	*2017*
Dossiers reportés, au 1er janvier	204	176
Dossiers nouveaux	205	255
Total, dossiers en instance	**409**	**431**
Dossiers reportés classés	128	122
Dossiers nouveaux classés	105	83
Total, dossiers classés	**233**	**205**
Dossiers reportés, au 31 décembre	176	226

Types de plaintes

53. Les plaintes portant sur des irrégularités financières (fraude dans la passation de marchés, vol et détournement de fonds, utilisation abusive de ressources du PNUD, fausses déclarations, falsification de documents et délivrance de faux certificats, et fraude aux prestations) représentaient 55,7 % des dossiers reçus par le Bureau en 2017, soit une légère augmentation par rapport aux 54,6 % enregistrés en 2016 (voir fig. 12).

Figure 12
Types de plaintes reçues en 2017
(Les plaintes portant sur des irrégularités financières figurent en bleu foncé)

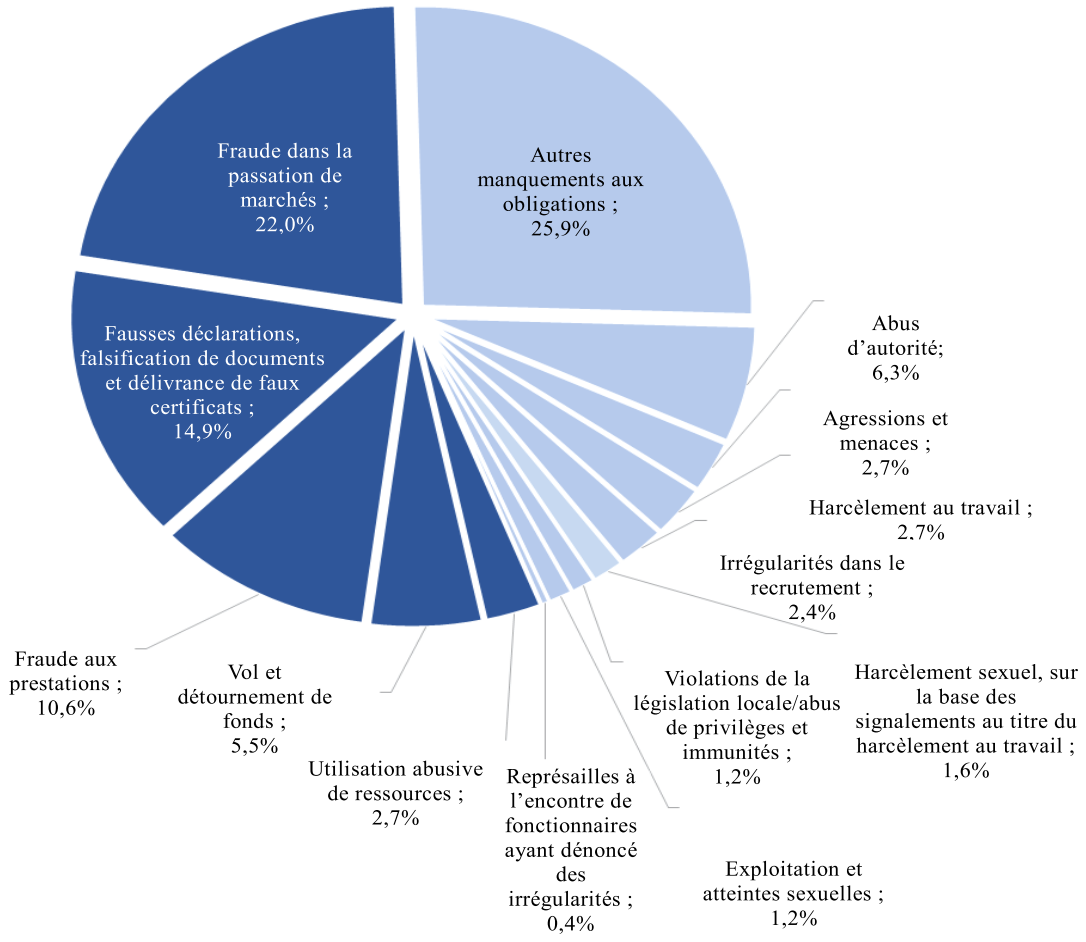

54. Quatre plaintes pour harcèlement sexuel ont été déposées en 2017. En outre, l'une des trois plaintes initialement déposées pour exploitation et atteintes sexuelles s'est avérée par la suite être une allégation de harcèlement sexuel.

55. La région des États arabes est celle pour laquelle le Bureau a reçu le plus de plaintes en 2017 (73 cas), suivie de l'Afrique (64 cas), de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants (40 cas), de l'Asie et du Pacifique (30 cas) et de l'Amérique latine et des Caraïbes (8 cas). Le Bureau a également reçu sept plaintes concernant le siège, 32 mettant en cause des fonctionnaires ou d'autres membres du personnel sous contrat du PNUD affectés à d'autres organismes des Nations Unies et une mettant en cause un fonctionnaire d'un autre organisme des Nations Unies (voir fig. 13).

Figure 13
Plaintes reçues en 2017, par région

	Nombre de plaintes reçues
États arabes	73
Afrique	64
Europe et Communauté d'États indépendants	40
Autres organismes des Nations Unies	33
Asie et Pacifique	30
Amérique latine et Caraïbes	8
Siège	7
Total	**255**

Traitement des dossiers

56. Sur les 205 dossiers classés en 2017, 48 (soit 23% des dossiers classés) l'ont été parce qu'on ne disposait pas de preuves suffisantes pour ouvrir une enquête, que les allégations portées ne relevaient pas du mandat du Bureau, ou qu'une enquête ne se justifiait pas.

57. Les 157 autres dossiers ont été classés à l'issue d'une investigation qui, dans 65 cas (soit 41 %), a donné lieu à un rapport, dont 63 ont établi une faute ou un autre manquement. Dans deux cas, un rapport a été établi, conformément aux procédures du bureau recevant le rapport, bien que les allégations en question n'aient pas été étayées. En ce qui concerne les 92 autres dossiers, les allégations n'ont pas été étayées et les dossiers ont été clos après investigation (voir fig. 14).

58. À la fin de 2017, 27 affaires étaient encore en cours d'évaluation et 199 autres en cours d'investigation.

Figure 14
Issue des affaires

Mesure prise	*Nombre d'affaires en 2016*	*Nombre d'affaires en 2017*
Après évaluation		
Affaire classée(enquête non justifiée)	68	48
Affaire renvoyée à d'autres bureaux du PNUD	7	–
Total	**75**	**48**
Après investigation		
Affaire classée(allégations sans fondement)	92	94
Affaire classée (allégations fondées)		
Renvoyée au Service juridique	23	33
Renvoyée au bureau de pays	13	11
Renvoyée au Comité d'examen des fournisseurs	25	17
Renvoyée à un autre organisme	3	–
Renvoyée à un autre bureau du PNUD	2	2

Mesure prise	*Nombre d'affaires en 2016*	*Nombre d'affaires en 2017*
Autres rapports d'enquête	–	–
Total partiel (allégations fondées)	**66**	**63**
Total, affaires classées après investigation	**158**	**157**
Total, affaires classées sur l'année	**233**	**205**
Rapports d'enquête publiés	**60**	**65**
Lettres d'observations envoyées	**15**	**15**

Dossiers reposant sur des allégations fondées

59. La plupart des manquements relevés dans le cadre des 63 affaires dans lesquelles l'enquête a permis d'établir que les allégations étaient étayées étaient des cas de fraude dans la passation de marchés (19 dossiers, soit 30 %, des fraudes aux prestations (13 dossiers, soit 21 %), de fausses déclarations, et de falsification de documents et délivrance de faux certificats (13 dossiers, soit 21 %) (voir fig. 15). On trouvera à l'annexe 4 un récapitulatif des affaires dans lesquelles l'enquête a permis d'établir que les allégations étaient étayées en 2017, par type d'allégation.

Figure 15
Affaires dans lesquelles les allégations étaient étayées en 2017, par catégorie

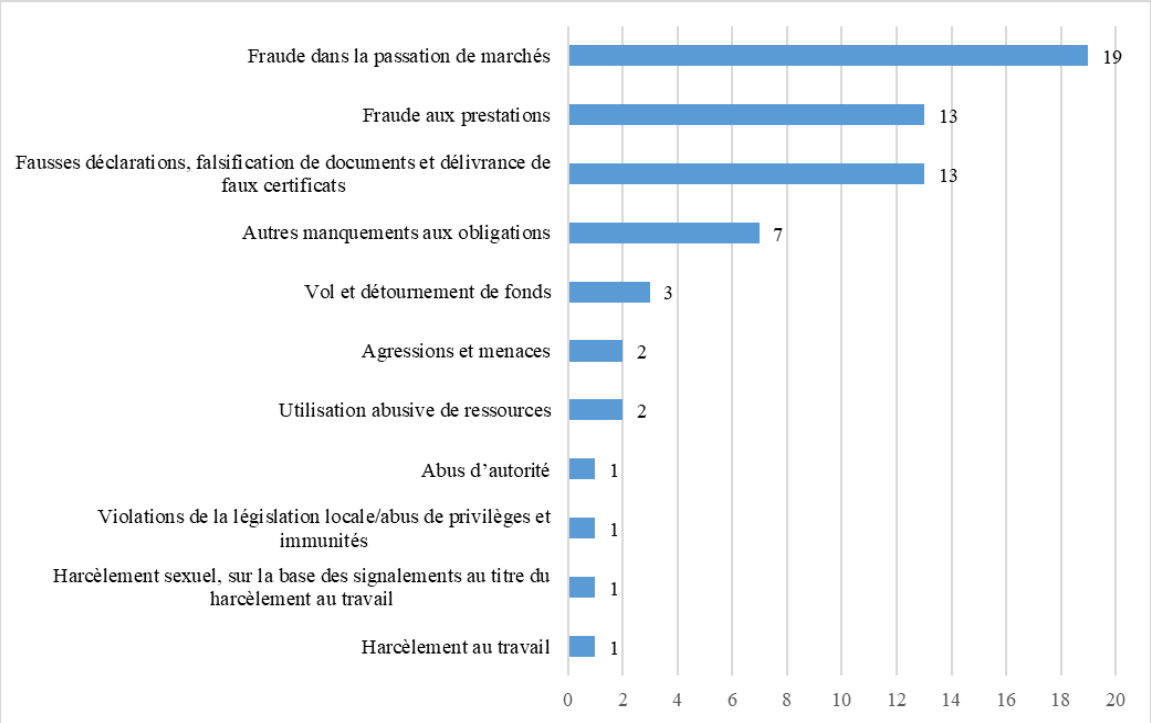

60. Sur les 63 cas confirmés, 44,4 % (28 dossiers) concernaient des faits survenus en l'Afrique, 17,5 % (11 dossiers) en Europe et dans la Communauté d'États

indépendants et 17,5 % (11 dossiers) dans d'autres organismes des Nations Unies (voir fig. 16).

Figure 16
Affaires dans lesquelles les allégations étaient étayées en 2017, par région

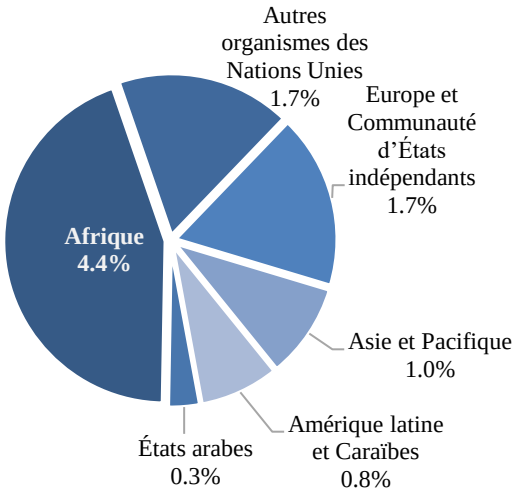

61. Les 63 affaires dans lesquelles les allégations étaient étayées mettaient en cause 34 membres du personnel, 16 fournisseurs, 10 entrepreneurs (titulaires de contrat de louage de service), deux partenaires de réalisation et un employé gouvernemental (voir fig. 17).

Figure 17
Affaires dans lesquelles les allégations étaient étayées, par régime contractuel

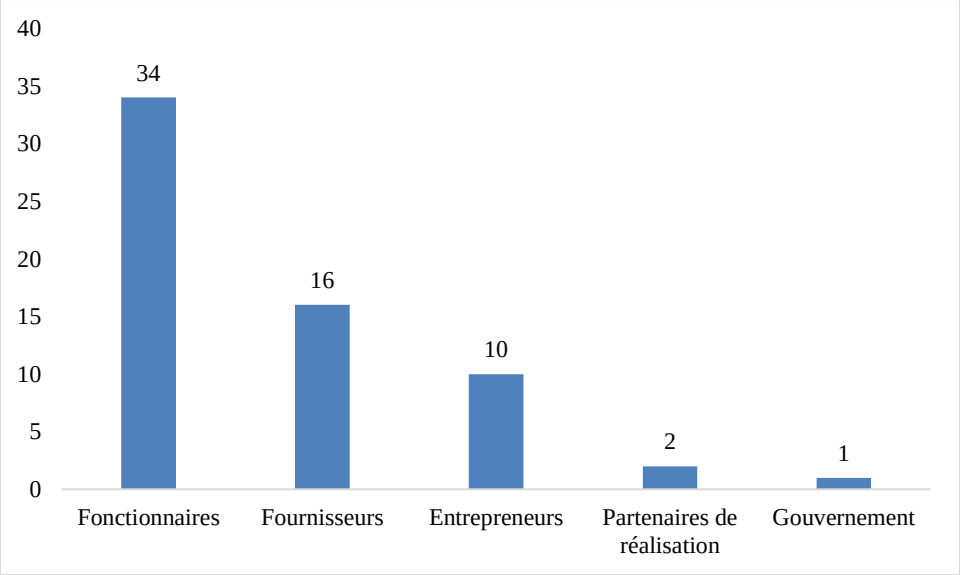

Lettres d'observations

62. En 2017, le Bureau a adressé aux services concernés 15 lettres d'observations destinées à les aider à remédier aux défaillances des dispositifs de contrôle interne constatées lors de ses enquêtes.

Préjudice financier et recouvrement des sommes perdues (décisions 2014/21 et 2015/13 du Conseil d'administration)

63. Le préjudice financier total subi par le PNUD en 2017, avéré par les rapports d'investigation du Bureau, s'est chiffré à 569 358 dollars (voir annexe 4). Les pertes étaient liées à six cas de fraude aux prestations, quatre cas de fraude dans la passation de marchés, trois cas de fausses déclarations, falsification de documents et délivrance de faux certificats, un cas de vol et de détournement de fonds, un cas d'abus d'autorité et un cas d'utilisation abusive des ressources du PNUD. À la date d'établissement du présent rapport, le PNUD avait recouvré 11 828 dollars (soit un peu plus de 2 % des pertes). De plus, environ 2,67 millions de dollars ont été recouvrés en 2017 au titre de 12 dossiers ouverts entre 2013 et 2016 et de trois autres qui n'ont pas donné lieu à un rapport d'enquête dans la mesure où aucun membre du personnel du PNUD n'était mis en cause et où le problème avait été réglé avant la fin de l'enquête.

64. En 2017, le Bureau a continué de collaborer avec le Bureau des services de gestion à la mise en place de mécanismes visant à faciliter le recouvrement des pertes, notamment un conseil permanent de recouvrement d'avoirs et un outil de suivi des avoirs destiné à coordonner le recouvrement des actifs matériels et financiers.

Mesures adoptées dans les cas d'inconduite (décision 2011/22 du Conseil d'administration)

65. Les mesures adoptées par d'autres bureaux (tels le Service juridique, le Bureau de la déontologie de l'ONU, les bureaux de pays, le Comité d'examen des fournisseurs et les bureaux régionaux) dans les cas où le Bureau avait établi que les allégations étaient étayées sont détaillées ci-après.

66. Sur la base des 33 rapports d'enquête transmis au Service juridique concernant des fonctionnaires en 2017, un fonctionnaire a été licencié et un autre a fait l'objet d'une mesure disciplinaire (rétrogradation d'une classe sans suspension de la possibilité de prétendre à une promotion et amende d'un montant égal à trois mois de traitement de base net). En application de l'article 72 du cadre juridique applicable, le dossier de quatre fonctionnaires qui avaient démissionné avant l'achèvement de l'enquête a été assorti d'une lettre indiquant qu'ils auraient été accusés de faute s'ils étaient restés au service du PNUD. Les 27 autres rapports transmis au Service juridique étaient encore en cours d'examen à la fin de 2017.

67. Le Bureau a présenté un rapport d'enquête au Bureau de la déontologie, qui a conclu en toute indépendance que le requérant n'avait pas subi de représailles.

68. En ce qui concerne les 11 rapports que le Bureau a transmis aux bureaux de pays, cinq titulaires de contrat de louage de services ont vu leur contrat résilié et deux ont vu leur contrat non renouvelé. Deux autres titulaires de contrat de louage de services avaient démissionné avant la fin de l'investigation. À la fin de 2017, les bureaux de pays concernés poursuivaient l'examen des deux derniers rapports.

Autres rapports d'enquête

69. En 2017, le Bureau a présenté 17 rapports d'enquête au Comité d'examen des fournisseurs. Un rapport lui a été renvoyé pour qu'il fournisse davantage d'éléments et de précisions avant soumission au Comité. À la fin de 2017, le Comité n'avait pas encore achevé l'examen des 16 autres rapports.

70. Deux rapports ont été transmis à des bureaux régionaux du PNUD en 2017 ; l'un d'entre eux a été transmis à un autre organisme des Nations Unies.

71. En 2017, le Bureau a soumis au Service juridique trois demandes de renvoi à des autorités nationales, pour transmission au Bureau des affaires juridiques du

Secrétariat de l'ONU. Au 31 décembre 2017, le Bureau des affaires juridiques a renvoyé trois dossiers à des autorités nationales, dont deux que le Bureau avait demandé de renvoyer aux autorités nationales en 2016 et un dont il avait demandé le renvoi en 2017.

Respect des normes sociales et environnementales

72. En 2017, le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales a été saisi de quatre nouveaux dossiers, pour un total de six dossiers ouverts, venant de la Bosnie-Herzégovine, de l'Inde, du Liban, du Malawi, du Panama et de l'Ouganda. Au 31 décembre 2017, il avait publié une note informelle sur le projet « High Range Mountain Landscape » mené en Inde, qui n'a pas donné lieu à un suivi en raison de son caractère informel, et un rapport officiel sur le contrôle du respect des dispositions du projet "Business Call to Action", qui était en cours de suivi à la fin de 2017.

73. Au Guatemala, le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales a participé à une réunion d'information conjointe avec le Mécanisme indépendant de consultation et d'investigation de la Banque interaméricaine de développement et le panel d'inspection de la Banque mondiale, et a mené des campagnes d'information au Panama et au Costa Rica. Il a également mis à jour ses directives en matière d'enquête, mis au point des consignes générales pour les enquêtes préventives, participé à la réunion annuelle du réseau de mécanismes de responsabilisation indépendants, imprimé en plus de langues ses documents d'information, et poursuivi ses campagnes d'information auprès des bureaux de de pays et de la direction du PNUD.

Autres enquêtes

74. En octobre 2017, le Bureau a organisé la Conférence annuelle des enquêteurs internationaux avec le Bureau des services de contrôle interne, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Cent cinquante représentants des bureaux d'enquête du système des Nations Unies, des banques multilatérales de développement et d'autres organisations ont participé à la Conférence, qui a été précédée d'un atelier de formation de deux jours et de la réunion annuelle des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies.

VIII. Coordination avec le système des Nations Unies

75. En tant que membre des représentants des services d'audit interne des Nations Unies, le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a participé aux activités des représentants en 2017.

76. Le Bureau a poursuivi ses échanges tant avec les États Membres qu'avec ses homologues en vue de recenser et mettre en commun les pratiques exemplaires, de discuter de questions d'intérêt commun et de favoriser la coopération avec les services d'audit et d'investigation des organismes des Nations Unies et des autres organisations multilatérales. Le Bureau est membre du secrétariat de la Conférence des enquêteurs internationaux et a coorganisé la réunion annuelle de la Conférence.

IX. Services consultatifs et autres services d'audit

Services consultatifs

77. Le Bureau a continué de prêter conseil à l'administration, à tous les échelons, que ce soit au siège, dans les centres régionaux ou dans les bureaux de pays. Ces services consultatifs portaient sur tout un ensemble de sujets, tels que les procédures d'audit de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements et de projets exécutés directement, l'établissement de rapports sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et l'évaluation de celle-ci, la gestion des ressources humaines et les politiques en matière d'informatique et de communications. Comme il lui avait été demandé, le Bureau a examiné régulièrement les clauses d'audit figurant dans les accords de contribution conclus avec les donateurs.

78. En 2017, la Section des investigations a continué de fournir des informations à tous les bureaux régionaux du PNUD et à d'autres bureaux, notamment le Bureau des services de gestion, ainsi qu'à divers bureaux de pays qui le lui ont demandé, sur les enseignements tirés des précédentes affaires, l'accent étant mis sur la prévention et la détection précoce de la fraude afin d'atténuer les risques.

Services d'audit et d'investigation fournis à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

79. En vertu d'un accord de services biennal conclu avec la Secrétaire générale adjointe chargée d'ONU-Femmes en décembre 2015, le Bureau a continué, en 2017, de fournir des services d'audit et d'investigation à l'Entité. Cependant, sur les conseils du Bureau, ONU-Femmes a décidé en 2017 d'établir sa propre fonction interne, de sorte que le Bureau a cessé de lui fournir ces services en décembre 2017.

X. Opinion

80. Le Bureau assure un contrôle interne indépendant au moyen d'audits sur l'adéquation et l'efficacité dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD.

81. L'opinion du Bureau s'appuie sur les rapports d'audit publiés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2017, dont la majorité portait sur les activités menées par le PNUD en 2016. Un résumé des travaux d'audit à l'origine de l'opinion figure au chapitre IV du présent rapport, les critères et la méthode associés étant décrits à l'annexe 5. La méthode d'estimation des risques du Bureau, qui consiste à accroître la fréquence des audits des entités à haut risque, est présentée au chapitre I.

82. Sur la base de la portée des travaux entrepris et de la qualité et l'efficacité du dispositif de gouvernance du PNUD, le Bureau de l'audit et des investigations est d'avis que les procédures de gestion des risques et de contrôle décrites dans les rapports d'audit publiés en 2017 sont globalement satisfaisantes, ce qui signifie que la plupart des unités administratives et des projets audités sont dûment établis et fonctionnent bien et que les éventuels problèmes relevés n'empêchent pas véritablement l'unité administrative ou le projet concerné d'atteindre ses objectifs. Le taux d'application des recommandations d'audit au 31 décembre 2017 (92 %) est supérieur à l'objectif fixé dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du PNUD, ce qui indique que, d'une manière générale, le Programme prend en temps voulu les mesures qui s'imposent lorsqu'il est nécessaire d'améliorer la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles.